

# Formulaire d'adhésion

## Surcomplémentaire

MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
N° SIREN : 784 410 805 – SIÈGE SOCIAL : 29 BOULEVARD  
HAUSSMANN – 75009 PARIS  
ADRESSE POSTALE : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – MUTUELLE  
DU PERSONNEL – 75886 PARIS CEDEX 18  
SITE INTERNET : WWW.MUTUELLE-SG.COM

Je soussigné(e) (NOM et PRÉNOM) \_\_\_\_\_

Adhérent sous le numéro d'assuré social \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Je demande l'adhésion à la surcomplémentaire pour :

Nom Prénom	Date de naissance

L'adhésion devient effective à compter du 1<sup>er</sup> du mois qui suit la réception de la présente demande

- Pour le traitement administratif de mon dossier, j'accepte que les informations saisies sur ce formulaire soient utilisées par la Mutuelle Société Générale.
- Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Mutualiste de l'offre surcomplémentaire de la Mutuelle Société Générale. Les cotisations seront prélevées mensuellement à terme échu sur mon compte bancaire.
- Je déclare avoir pris connaissance du DIPA (document d'information sur le produit de l'assurance) de l'offre surcomplémentaire.

Les cotisations sont prélevées sur le même compte que les cotisations du Pack Santé.

Fait le \_\_\_\_\_

Signature

# Grille des cotisations **SURCOMPLÉMENTAIRE** À partir de Mai 2019

Coûts mensuels des cotisations	Adhérent	Conjoint	Enfant - 20 ans	Enfant + 20 ans	Ascendant
Adhérent au régime obligatoire*	9 €	6 €	0 €	4 €	6 €
Adhérent au régime facultatif	6 €	6 €	4 €	4 €	6 €

(\*) Y compris en cas de portabilité gratuite sur le Pack Santé.

# Complémentaire frais de santé

Document d'information sur le produit d'assurance

Assureur: Mutuelle du personnel du groupe Société Générale – 784 410 805

Produit: Offre Surcomplémentaire



Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Une information précontractuelle et contractuelle complète est fournie dans le règlement mutualiste (Offre Surcomplémentaire), les statuts et la notice d'information.

## De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit « Offre Surcomplémentaire » est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge du membre participant et/ou de ses éventuels ayants droit en complément de l'assurance maladie obligatoire et du Pack Santé de la Mutuelle du personnel du groupe Société Générale. L'Offre Surcomplémentaire ne peut être souscrite qu'en complément du Pack Santé. Ce produit ne respecte pas les conditions des contrats responsables.



## Qu'est-ce qui est assuré ?

Le montant du remboursement des prestations ne peut être plus élevé que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

### PRINCIPAUX RISQUES ASSURES

- ✓ MALADIE  
Consultation, visites des généralistes et spécialistes
- ✓ HOSPITALISATION  
Hospitalisation médecine (ambulatoire ou non), anesthésie  
Hospitalisation chirurgie et actes chirurgicaux (ambulatoire ou non), anesthésie  
Hospitalisation obstétrique et maternité, anesthésie



## Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

L'Offre Surcomplémentaire ne rembourse pas :

- ✗ Les soins non prévus dans le tableau des garanties de l'Offre Surcomplémentaire
- ✗ Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat



## Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ⚠ Pour les actes hors parcours de soins, la diminution du remboursement de l'AMO et les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge par l'Offre Surcomplémentaire
- ⚠ Pour les actes non conventionnés, les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge par l'Offre Surcomplémentaire
- ⚠ Tout adhérent ayant déjà bénéficié de l'Offre Surcomplémentaire ne peut ré-adhérer durant les 3 ans glissants suivant la date effective de résiliation



## Où suis-je couvert ?

- ✓ Dans le monde entier

Toutefois :

La garantie s'exerce dans le monde entier sous réserve de reconnaissance et de prise en charge par le régime obligatoire français ou par le régime de sécurité sociale du pays d'accueil ou d'une assurance privée.



## Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, vous devez :**

### A la souscription du contrat :

- Bénéficiaire du Pack Santé de la Mutuelle du personnel du groupe Société Générale
- Attester de l'exactitude des informations personnelles renseignées à la souscription
- Compléter et signer les documents constituant le dossier d'adhésion à l'Offre Surcomplémentaire
- Respecter a minima un délai de 3 ans glissants entre deux ré-adhésions

### En cours de vie du contrat :

- Régler vos cotisations
- Déclarer tout changement de situation vous concernant ou concernant vos ayants droit

### En cas de sinistre :

- Le membre participant ou ses ayants droit s'engagent à transmettre à la Mutuelle, dans un délai de 2 ans maximum après la date de l'acte médical, les pièces justificatives conformément au tableau des garanties.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont recouvrées mensuellement, à terme échu, par prélèvement bancaire, conformément à l'échéancier annuel et sur le même compte bancaire que les cotisations du Pack Santé. La date d'exigibilité est fixée au 28ième jour du mois suivant la période couverte.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Votre contrat prend effet à la date indiquée sur votre certificat d'adhésion. Par défaut, l'adhésion sera effective le 1er jour du mois suivant la date de souscription.

Le contrat prendra fin :

- En cas de demande du membre participant pour les bénéficiaires de son choix
- En cas de départ du membre participant de la Société Générale
- En cas de résiliation du Pack Santé

La Mutuelle peut également mettre fin au contrat en cas de non-paiement des cotisations, de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude (dans les conditions prévues dans le règlement mutualiste Offre Surcomplémentaire).



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Le membre participant peut mettre fin à son adhésion ou à celle d'un ayant droit, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique en utilisant le formulaire de contact. La résiliation prend effet, au plus tôt, le premier jour du mois qui suit la demande.

La résiliation du Pack Santé met fin automatiquement à l'Offre Surcomplémentaire.

# Mandat de prélèvement SEPA



Référence Unique de Mandat (à compléter par la Mutuelle) :

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE SOCIETE GENERALE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, ainsi que votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE SOCIETE GENERALE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les

conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

## Informations adhérent

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Pays\* :

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN\* :

Code international d'identification de votre banque – BIC\* :

## Informations créancier

**MUTUELLE DU PERSONNEL  
DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**29 boulevard Haussmann  
75 009 PARIS**

**Identifiant Créancier SEPA - ICS :  
FR57ZZZ110922**

Type de paiement :  Paiement récurrent/répétitif  Paiement ponctuel

Fait à\* :

Le\* :

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles peuvent donner lieu à un exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à Mutuelle du personnel du Groupe Société Générale – 75 886 Paris cedex 18.